

RAPPORT DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION (Hobart, Australie, du 22 octobre au 2 novembre 2007)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La vingt-sixième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 22 octobre au 2 novembre 2007, sous la présidence de M. P. Amutenya (Namibie).

1.2 Les 25 membres de la Commission sont représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, République populaire de Chine (ci-après dénommée "la Chine"), Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 Les autres Parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, les îles Cook, la Finlande, la Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. Les îles Cook, la Grèce, les Pays-Bas et le Vanuatu y assistent à ce titre.

1.4 L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (CPPCO) ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ACAP, l'ASOC, la CBI, la COLTO, le CPE, la FFA, l'UICN, le SCAR et l'OPASE/SEAFO y assistent.

1.5 Il avait été décidé l'année dernière d'inviter à CCAMLR-XXVI, en tant qu'observateurs de Parties non contractantes, l'Angola, le Belize, la Bolivie, le Cambodge, la Colombie, la République populaire démocratique de Corée, la Géorgie, la Guinée équatoriale, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, le Mexique, le Mozambique, le Panama, les Philippines, les Seychelles, Singapour, la Thaïlande, le Togo et le Vietnam (CCAMLR-XXV, paragraphe 19.1). Ces pays sont connus pour l'importance qu'ils accordent à la pêche ou au commerce de *Dissostichus* spp. À ce titre, le Cambodge et le Mozambique sont représentés à la réunion.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les participants à la réunion, notamment la Chine qui assiste à la réunion de la Commission pour la première fois en qualité de Membre à part entière. La Chine est devenue Membre le 2 octobre 2007 (voir paragraphes 2.3 et 2.4).

1.8 Le président déclare que c'est un grand privilège pour la Namibie de présider la session annuelle de la Commission, en ce 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Il remercie le gouvernement de l'Australie, Dépositaire de la Convention, et l'État de Tasmanie de leur hospitalité. La Commission a attendu avec grand intérêt le moment de sa réunion annuelle.

1.9 Le président a l'honneur de présenter Son Excellence Monsieur William Cox, gouverneur de la Tasmanie.

1.10 Monsieur Cox accueille les délégués à Hobart et en Tasmanie. Il déclare qu'il est particulièrement intéressant que l'année polaire internationale (API), l'effort coordonné le plus intense à l'échelle internationale pour étudier tant l'Arctique que l'Antarctique, coïncide avec l'année des 25 ans de l'entrée en vigueur de la Convention CAMLR (8 avril 2007).

1.11 Monsieur Cox mentionne que, comme l'API s'inscrit dans le cadre du débat sans cesse renouvelé sur le changement climatique, il semble raisonnable de se demander quelle est la position de la CCAMLR à cet égard. Il note que le programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (CEMP) collecte depuis longtemps des données sur des espèces sélectionnées et des sites clés, susceptibles de permettre de distinguer les changements dus à la variabilité naturelle des changements anthropiques. En outre, les clauses de l'article II.3 c) de la Convention identifient clairement la nécessité de tenir compte des effets des changements environnementaux, ceux-ci risquant d'influencer la conservation durable des ressources marines vivantes de la zone de la Convention. Il note par ailleurs qu'à sa dernière réunion, la Commission reconnaissait cette nécessité et avait exhorté les Membres à examiner où se feraient sentir les effets potentiels du changement climatique sur les écosystèmes marins vivants de l'Antarctique, et comment ces connaissances pourraient être utilisées pour donner des conseils à la Commission sur la gestion de la pêche de krill en particulier.

1.12 L'année dernière, dans son discours d'ouverture de la réunion de la Commission, Monsieur Cox avait déclaré que la somme des accomplissements de la CCAMLR avait largement dépassé celle de chacune de ses parties, et qu'il était plus que jamais convaincu de cette théorie. En acceptant les effets possibles du changement climatique sur les ressources qu'elle gère, et en traitant des questions ardues, telles que le chalutage de fond, le contrôle des ressortissants et la conservation des requins, la Commission continue de jouer un rôle mondial, à la tête de la gestion durable des espaces océaniques de notre planète.

1.13 La Commission continue de s'appuyer largement sur des avis scientifiques logiques, robustes et formulés avec précaution, ce qui est apparent dans les initiatives récentes de développement d'une biorégionalisation objective de la zone de la Convention, un outil pour étayer la gestion spatiale et les options futures en matière de gestion des espèces sélectionnées. Monsieur Cox déclare qu'il attend avec intérêt les résultats éventuels de cette tâche difficile mais prometteuse.

1.14 Enfin, il ajoute que le siège de la CCAMLR a fait ses preuves comme lieu unique où se réunissent les fidèles de l'Antarctique, tant sur le plan national qu'international. Il a servi de lieu de réunion à l'Association internationale des tours opérateurs de l'Antarctique (IAATO), à l'Australian Antarctic Division (AAD), au festival hivernal de Tasmanie, au Tasmanian Antarctic Polar Network, à la deuxième série de négociations sur une organisation de gestion des pêcheries régionales du Pacifique sud et à la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT), ainsi qu'à un certain nombre d'organisations tasmaniennes de la société civile et du monde du commerce. Il est réconfortant de savoir que la Tasmanie est en mesure d'offrir un lieu de réunion remarquable et d'attirer autant de participants éminents sur notre île de beauté.

1.15 Monsieur Cox ajoute que ces accomplissements assurent la réputation de la Commission au sein de la communauté tasmanienne, ainsi que sa position de numéro un mondial dans le domaine de la conservation des ressources marines vivantes dans l'intérêt des générations présentes et futures. Il est donc opportun que les délégués se réunissent aujourd'hui dans cette ville aux portes de l'Antarctique.

1.16 En conclusion, Monsieur Cox souhaite à la Commission une vingt-sixième réunion des plus fructueuses.